

RÉOUVERTURE DES ÉCOLES – Phase 2 : élargissement

Information aux parents

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, la première phase de réouverture progressive des écoles a été mise en œuvre à partir du 11 mai 2020, dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Grâce à l'implication de tous, et à une collaboration rapprochée entre les communes et l'éducation nationale, le bilan est globalement positif. Les directeurs et directrices d'école et leurs équipes doivent être remerciés pour leur professionnalisme.

Pour la deuxième phase qui commencera à partir du 2 juin, l'objectif est l'élargissement pour lequel les principes retenus sont les suivants :

- L'élargissement reste subordonné à la capacité effective des collectivités locales et des équipes éducatives d'assurer le strict respect des règles sanitaires définies par le ministère des Solidarités et de la Santé.
- Après avoir procédé le plus souvent à une réouverture par niveau d'enseignement, en privilégiant, dans un premier temps, les classes charnières (grande section de maternelle, CP, CM2), d'autres élèves doivent pouvoir être accueillis d'ici la fin de l'année scolaire.
- Les deux premiers points vont conduire à revoir les organisations et à proposer des alternances, la capacité d'accueil dans les écoles ne pouvant être totale, mais seulement partielle.
- L'instruction restant obligatoire, un enseignement à distance va se poursuivre.
- Les personnels qui ont une vulnérabilité de santé au regard du virus Covid-19 ou qui vivent avec une personne ayant cette vulnérabilité ne seront pas présents aux mois de mai et juin.
- Les cours se déroulent en groupe comprenant au maximum **15 élèves** dans le respect des règles de distanciation, de manière alternative et selon des modalités (un jour sur deux, deux jours consécutifs sur quatre ou une semaine sur deux) déterminées par les IEN en concertation avec les équipes pédagogiques. Ce plafond est de **10 élèves** maximum pour les classes de l'école maternelle.
- Des groupes multi-niveaux peuvent être constitués.
- Des activités proposées par les communes peuvent compléter l'organisation de l'éducation nationale, sur les thématiques de sport, santé, culture et civisme (2S2C).
- Les enfants prioritaires en raison de la profession de leurs parents ne sont accueillis que si les parents n'ont pas d'autre solution que de les mettre à l'école. Nous attirons votre attention sur le fait qu'il faut alors en attester sur l'honneur.

Votre rôle, en tant que parents d'élèves, reste essentiel dans le retour de vos enfants dans les écoles.

Vous vous engagez, notamment, à ne pas mettre vos enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez celui-ci ou dans votre famille. Vous êtes invités à prendre la température de votre enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.

Le directeur ou la directrice de l'école vous apportera une information claire qui vous permettra de vous organiser en fonction des jours possibles de présence de votre enfant à l'école.

Notre collaboration est essentielle, nos préoccupations et notre intérêt communs autour des enfants, et je sais pouvoir compter sur vous.

Avec toute ma considération,

Sincères salutations,

Julien CORDEIRO
Inspecteur de l'Éducation Nationale



L'Inspecteur de l'Éducation Nationale
Julien CORDEIRO